



AR Prefecture

006-210601316-20240329-D2024_11-DE
Reçu le 03/04/2024

Extrait du registre des Délibérations du conseil Municipal de SALLAGRIFFON

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 mars à 16h30

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Jacques BAYONNE, Le Maire

Date de la convocation et affichage : 22/03/2024

Nombre de conseillers : 05
Présents : 04
Votants : 05

Présents : BONNARD Florence, FERRARO Noël, JUBEAUX Sébastien,

Excusés : POU Jean-Pierre a donné procuration à BONNARD Florence

Secrétaire de séance : BONNARD Florence

Délibération D2024_11

Objet : vote du budget primitif 2024

Sous la présidence de M. le Maire, Mme Florence BONNARD 1ere adjointe présente aux Conseillers Municipaux le projet du Budget Primitif – Budget Communal – 2024, pour la commune de Sallagriffon,

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le budget communal 2024, chapitre par chapitre, et article par article, tels que présentés :

BUDGET PRINCIPAL 2024

Section d'Investissement :

Dépenses : 543 260.75 €

Recettes : 543 260.75 €

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 409 494.42 €

Recettes : 409 494.42 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les propositions du Maire et adoptent le budget communal 2024, tel que présenté.

VOTES :

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits.

Jean-Jacques BAYONNE
Le Maire



Délibération D2024_11